

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD
LUNDI 03 FÉVRIER 2020**

**RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION
SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

INTERVENTION DE VIRGINIE VARLET

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je tiens au préalable à souligner la qualité des échanges et des auditions qui se sont tenues dans le cadre de cette Mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance.

Au nom de mes collègues, je tiens en particulier à remercier l'ensemble des acteurs auditionnés pour la qualité et la transparence de leurs témoignages, en particulier, les agents du Département, les partenaires des établissements sociaux et médico-sociaux, les représentants des Assistantes familiales, les organisations syndicales, le Procureur de la République de Lille et ses représentants, les juges des enfants et juges de la famille auditionnés ainsi que les personnalités extérieures auditionnées, notamment, Monsieur Lyes Louffok, membre du Conseil national de la Protection de l'Enfance et Madame Laurence Rossignol, ancienne Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des Femmes.

Comme cela a déjà pu être rappelé, les mesures nouvelles mises en œuvre depuis le début du mandat en 2015 ainsi que les mobilisations des travailleurs sociaux départementaux à l'automne 2018 nous ont poussé à demander conjointement avec les élus du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, la création d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur la politique de protection de l'enfance.

La Mission, présidée par Monsieur Paul Christophe, a ainsi permis d'obtenir des témoignages et des analyses de toute première importance.

La protection de l'enfance est au cœur des compétences départementales liées aux solidarités humaines. Elle mobilise des

moyens financiers importants et des ressources humaines conséquentes.

Mais il s'agit surtout d'une politique particulièrement sensible car elle touche fondamentalement à l'humain, au parcours de vie et à l'avenir de jeunes et très jeunes enfants par définition fragiles et confiés pour leur protection à l'aide sociale à l'enfance.

Plusieurs documentaires et fictions audiovisuelles sont d'ailleurs venus récemment médiatiser le champ de la protection de l'enfance qui est demeuré pendant bien trop longtemps un angle mort de notre société.

La loi du 14 mars 2016 portée par Laurence Rossignol a d'ailleurs permis de consacrer l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance. Elle prévoit notamment de faire du projet pour l'enfant (PPE) un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur.

En outre, le Défenseur des Droits et la Défenseure des Enfants ont également publié leur rapport annuel 2019 consacré aux droits des enfants sur le sujet ô combien préoccupant des violences institutionnelles. De nombreuses recommandations concernent les Départements, chefs de file de la protection de l'enfance sur leur territoire.

Pour autant, même s'il existe un contexte national sensible et des responsabilités au niveau de l'État, cela n'exonère en rien le Département du Nord de ses propres responsabilités. D'autres Départements comme la Gironde ont ainsi démontré ces dernières années leur volontarisme en la matière et leur capacité à innover.

De nombreuses décisions politiques ont ainsi accélérées la dégradation de la situation en matière de protection de l'enfance dans le Nord.

Si la diversification de l'offre allait dans le bon sens, elle est venue se substituer dès 2016 à 700 places d'hébergements dans les établissements. Cette recomposition brutale a ainsi créé des tensions réelles avec des difficultés pour les professionnels à trouver des solutions d'hébergement en adéquation avec les besoins des enfants.

En parallèle, la délibération « Entrée dans la Vie Adulte » dite EVA a été fortement mise en cause, à raison, par les acteurs. Quel est en effet le sens de vouloir à tout prix basculer des jeunes de l'ASE vers

l'autonomie dès 16 ans alors que nous savons qu'ils sont soumis à des parcours de vie plus compliqués que les autres enfants ?

Autre sujet, comment interpréter la fermeture des PMI dans les grandes maternités du Nord alors qu'elles jouaient un rôle majeur en matière de prévention des maltraitances voire des violences ? Il en est de même sur les désengagements du Département en matière de prévention spécialisée.

Enfin, la situation de la protection de l'enfance a été particulièrement impactée par la stratégie départementale en matière de ressources humaines. Ce rapport évoque d'ailleurs clairement les 282 postes vacants en DTPAS-UTPAS à l'été 2018. A titre d'exemple, à cette date, sur la Direction territoriale Métropole Roubaix-Tourcoing, 30% des postes du domaine de la protection de l'enfance étaient vacants.

Ce rapport doit donc, lui-aussi, susciter une prise de conscience collective et contribuer à faire évoluer notre politique départementale afin de mieux répondre aux grands enjeux que sont la défense coûte que coûte de l'intérêt supérieur de l'enfant, la stabilisation des parcours des enfants au sein du dispositif de l'aide sociale, la lutte contre toutes les violences notamment dans les établissements, l'amélioration des conditions de travail au sein du service social départemental, la prévention des sorties sèches pour les jeunes majeurs sortants de l'aide sociale ou encore la prise en compte de la spécificité des Mineurs Non Accompagnés.

Avec 120 propositions, la Mission d'information et d'évaluation que nous avons réclamée a été utile. Elle a permis de reprendre de nombreuses préconisations. En parallèle, à l'issue de ce rapport, nous souhaitons mettre en exergue cinq priorités.

Premièrement, stabiliser les moyens financiers départementaux dédiés à la protection de l'enfance. Entre les comptes administratifs 2015 et 2017, le budget « Enfance, Famille, Jeunesse » du Département du Nord a été marqué par une diminution de l'enveloppe financière globale à hauteur de 35 millions d'euros. L'année 2019 a marqué un redressement. Il apparaît nécessaire de mettre des outils permettant d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance alors que les besoins ne faiblissent pas dans ce domaine.

Deuxièmement, favoriser une organisation du travail bienveillante au sein du service social départemental. Il faut veiller à ce que les logiques gestionnaires ne deviennent pas prépondérantes même dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Il semble important de consolider les effectifs des travailleurs sociaux, ancrer la culture de la coordination autour des besoins, permettre aux professionnels de retrouver du sens à leur mission, avoir des temps collectifs d'analyse et valoriser la bientraitance : reconnaître à la fois le travail quotidien, les compétences des équipes mais aussi les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Troisièmement, mieux lutter contre les violences institutionnelles. Les violences sont d'autant plus inacceptables lorsqu'elles concernent des mineurs placés en situation de grande fragilité. Le Département du Nord peut agir en ce domaine et élaborer un véritable plan de lutte contre les violences institutionnelles : formation des professionnels, espaces d'expression pour les jeunes, groupes de parole, lutte contre le harcèlement, les discriminations et les stéréotypes mais aussi évaluation renforcée des établissements.

Quatrièmement, stabiliser davantage les parcours des enfants, diversifier les réponses et les modes d'accueils sans négliger aucune solution. Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens doivent permettre avant tout de sécuriser financièrement les établissements de l'aide sociale à l'enfance et ne doivent pas devenir un instrument au service d'économies. S'il est nécessaire d'abonder les moyens dédiés à la prévention, ceux dédiés au placement ne doivent pas pour autant être négligés. Enfin, il est nécessaire de stabiliser les parcours des enfants au sein de l'aide sociale à l'enfance, particulièrement pour les accueils en long terme. Cela doit se traduire par la généralisation de la rédaction des Projets pour l'enfant (PPE).

Cinquièmement, mieux prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'autonomie ne doit pas être qu'une injonction. Elle doit être préparée avec de véritables moyens pour tous les jeunes quelques soient leur parcours, leurs choix personnels et leurs possibles échecs. En ce sens, les Contrats jeunes majeurs doivent devenir la norme.

Il convient maintenant de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation afin de faire en sorte que ces diagnostics, analyses et préconisations ne demeurent pas lettres mortes.

Vous pouvez compter sur notre vigilance et notre mobilisation au cours des prochains mois.

Je vous remercie de votre attention.